

Communication N° 18 - 2012 **au Conseil communal**

Séance du 10 octobre 2012

Suppression de la collecte des déchets encombrants

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Comme mentionné à plusieurs reprises au cours des derniers mois, la Municipalité a décidé de supprimer la collecte porte-à-porte des déchets encombrants. Pour mémoire, les raisons qui la poussent à prendre cette décision sont les suivantes :

- les coûts de collecte et de gestion sont élevés ;
- la collecte génère un désordre important sur la chaussée publique nuisant à la bonne réputation de la Commune et provoque de nombreuses plaintes émanant des habitants ;
- le tri et le recyclage peuvent être facilement optimisés en privilégiant d'autres types de collecte ;
- le nettoyage et l'évacuation de ces déchets représentent des charges de travail importantes et pénibles physiquement ;
- le système est très difficile à maintenir à la suite de l'entrée en vigueur de la taxe au sac (dépôt de sacs poubelles non taxés et dépôt en vrac de déchets qui devraient être mis dans des sacs taxés).

Il est bon de noter que la collecte porte-à-porte des déchets encombrants est fréquemment abandonnée au profit d'autres systèmes, comme c'est le cas notamment à Renens, Epalinges, Yverdon ou la Tour-de-Peilz. Les communes voisines telles que Lausanne et Paudex prévoient également de supprimer ce type de collecte dès l'année prochaine.

La suppression de la collecte porte-à-porte des déchets encombrants est entachée de 3 inconvénients majeurs.

Premièrement, les personnes à mobilité réduite ou celles sans véhicule sont désavantagées puisqu'elles doivent amener leurs déchets directement à la déchèterie.

Ensuite, bien qu'aucune évaluation quantitative ne puisse être réalisée, certains objets en bon état sont récupérés et réutilisés, permettant ainsi de limiter la production de déchets. En étant amenés directement à la déchèterie, ces objets ne pourront pas être réutilisés.

Enfin, l'accessibilité à la déchèterie n'est pas optimale car elle ne serait pas en mesure d'absorber une augmentation importante des quantités de déchets encombrants.

Afin de trouver une solution satisfaisante, la Municipalité a jugé nécessaire de tenir compte des points évoqués ci-dessus et propose la solution suivante :

- les habitants sont, en premier lieu, encouragés à déposer leurs déchets encombrants à la **déchèterie de la Perraudettaz** dont les horaires seront étendus (2 après-midis supplémentaires et extension d'ouverture le samedi). Le **Centre intercommunal de logistique de Malley** (ci-après CIL de Malley) est également accessible et particulièrement approprié pour déposer de grandes quantités de déchets. Dans ces 2 lieux, le dépôt des objets encombrants est gratuit. Par ailleurs, et pour favoriser la réutilisation des objets en bon état, la Municipalité étudie, en collaboration avec Lausanne, la possibilité de créer une ressourcerie au CIL de Malley. Ce projet vise notamment à doter la déchèterie de la Perraudettaz d'un espace de dépôt pour ces objets qui seront ensuite transférés à Malley ;
- les objets en bon état peuvent être remis à une **œuvre caritative** afin d'être réutilisés. En plus de diminuer la production de déchets, cette solution permet de financer indirectement des œuvres caritatives. Des études, menées conjointement avec Lausanne, sont en cours afin d'évaluer les possibilités de collaboration avec les œuvres caritatives, notamment dans le but de faciliter l'accès à ce service (plus particulièrement en réduisant les délais d'attente et en facilitant l'acceptation des objets en moins bon état). Par ailleurs, les habitants peuvent également participer à divers **vide-greniers** organisés dans la région afin de revendre les objets dont ils n'ont plus l'usage. Une communication spécifique sera mise en place l'année prochaine afin de sensibiliser les habitants sur ces 2 possibilités ;
- lors de grands débarras et de déménagements, les Pulliérans peuvent avoir recours, à leurs frais, à une **entreprise spécialisée** (déménageurs, etc.) ;
- enfin, si aucune des solutions précitées n'est envisageable, une **collecte payante sur appel** sera mise en place. Pour le prix de CHF 50.00, les habitants pourront déposer jusqu'à 5 objets encombrants d'un volume total maximum de 5 m³. Les délais entre l'appel et la collecte ne dépasseront pas 2 semaines, alors qu'actuellement les habitants doivent attendre 2 mois. De plus, les objets électroménagers de grande dimension pourront également être évacués via cette collecte, ce qui n'est pas le cas

aujourd'hui¹. Par ailleurs, la Municipalité est en train d'étudier la possibilité de rendre ce service gratuit pour les personnes à faible revenu.

En examinant la solution envisagée sous l'angle du développement durable, les points suivants apparaissent :

Du point de vue économique, bien que la collecte porte-à-porte des déchets encombrants et de la ferraille occupe une part relativement faible des frais totaux de gestion des déchets (environ CHF 115'000.00 par an, soit un peu plus de 4.5 % des charges annuelles), il s'agit néanmoins de déchets dont les coûts d'élimination à la tonne sont les plus élevés. En effet, la collecte et l'élimination des déchets encombrants s'élèvent environ à CHF 370.00 par tonne. A titre de comparaison, une tonne de déchets verts, de papier et de verre coûtera, à partir de 2013, respectivement environ CHF 230.00, CHF 60.00 et CHF 35.00 par tonne. Par ailleurs, le nettoyage de la chaussée et le ramassage des déchets électroménagers, après la collecte des déchets encombrants, provoquent des coûts supplémentaires estimés à environ CHF 30'000.00 par an et une charge de travail de l'ordre de 0.2 ETP. En supprimant cette collecte, les charges liées à l'élimination des déchets encombrants devraient diminuer d'environ CHF 70'000.00 et les équipes chargées du nettoyage après la collecte pourront être affectées à d'autres tâches (coûts internes équivalant à environ CHF 30'000.00).

Du point de vue écologique, la suppression de la collecte porte-à-porte limitera les possibilités de réutilisation des objets en bon état (réduction de déchets). Pour cette raison, des solutions alternatives (œuvres caritatives et vide-greniers) seront mises en avant et une information spécifique sera déployée en 2013. De nouvelles possibilités de réutilisation des objets en bon état sont actuellement en cours d'études (ressourcerie, partenariat avec les œuvres caritatives), notamment en collaboration avec la Ville de Lausanne. Par ailleurs, la limitation de la production de déchets devrait, en grande partie, se faire en amont, à savoir avant l'achat d'un objet. Dans le contexte de la problématique des déchets encombrants, il est judicieux de privilégier des objets qui ont une longue durée de vie. Des informations en ce sens ont déjà été communiquées à la population cette année (journal communal et site web). Le transfert des objets qui ne sont plus en état à la déchèterie et au CIL de Malley permettra d'améliorer leur recyclage. En effet, actuellement, les déchets encombrants récoltés au porte-à-porte sont incinérés, alors qu'à l'avenir ils pourront être triés et, en partie, valorisés. Par ailleurs, le nouveau système de collecte garantit que les objets électroménagers seront éliminés selon les règles de l'art et non déposés en bordure de route avec les déchets encombrants. Ces objets contiennent des composants dangereux si bien qu'ils doivent être entreposés sous des abris couverts pour éviter, entre autres, une infiltration de la pluie qui pourrait provoquer des fuites de substances toxiques.

Du point de vue social, la suppression de la collecte porte-à-porte des déchets encombrants augmentera notablement la propreté et la salubrité des rues de Pully, ce qui contribuera au confort de vie des citoyens et à la bonne réputation de la Commune. Par

¹ Les déchets électriques, électroniques et électroménagers suivent une autre filière de reconversion et ne peuvent actuellement pas être collectés avec les déchets encombrants.

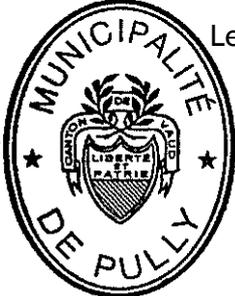
ailleurs, les chargeurs de notre prestataire de service et les employés du Service de la voirie bénéficieront de meilleures conditions de travail. De même, la sécurité des piétons sera également améliorée. En effet, il arrive actuellement que des déchets encombrants soient entreposés sur la totalité d'un trottoir, dissimulant les piétons aux automobilistes ou forçant les passants à emprunter la route afin de poursuivre leur cheminement. Par ailleurs, les délais de collecte seront réduits, ce qui représente une amélioration notamment pour les personnes disposant d'une place de stockage limitée (petits logements) et pour qui il est peu commode de garder des gros objets durant une longue période. La solution proposée n'est toutefois pas optimale pour les personnes à mobilité réduite disposant de faibles revenus vu qu'elles utiliseront probablement le système de collecte sur appel et devront s'acquitter d'une somme de CHF 50.00, alors que le service actuel est gratuit. C'est pour cette raison que la Municipalité travaille sur des mesures sociales d'accompagnement, notamment en étudiant la possibilité de rendre la collecte sur appel gratuite pour les personnes ayant un revenu modeste.

Tous les points énumérés plus haut montrent que le système prévu par la Municipalité bénéficie d'une meilleure durabilité que le système actuel. Elle est donc convaincue que la solution proposée présente de nombreux avantages qui répondront aux besoins des habitants et s'inscrit pleinement dans le cadre d'une gestion efficace et durable des déchets.

Enfin, la Municipalité tient à rappeler que l'organisation de la collecte des déchets est de compétence municipale et que l'accord du Conseil communal n'est pas requis. Elle souligne également que cette problématique est dissociée du préavis N° 13 - 2012 traitant du nouveau règlement communal et d'un nouveau système de taxes pour la gestion des déchets.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
G. Reichen



Le secrétaire municipal
Ph. Steiner

The seal of the Municipality of Pully is circular with a double border. The outer border contains the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'DE PULLY' at the bottom, separated by two stars. The inner circle features a coat of arms with a crown on top and a shield below. The shield is divided into four quadrants, with the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' written across it.

Pully, le 3 octobre 2012